

LE CHEF
DU
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

*Entretien avec M. D e n n e r y , Ambassadeur de France,
le mercredi 24 septembre 1958, à 10 h. 30*

L'Ambassadeur de France est venu me voir tout à l'heure pour me faire les deux communications suivantes au nom de son Gouvernement:

1) Le Gouvernement français demande au Gouvernement suisse de ne pas reconnaître le Gouvernement créé par le FLN algérien. M. Dennery m'expose les motifs de cette requête. Il précise que son Gouvernement est d'ailleurs convaincu que la Suisse ne songe pas à une reconnaissance. Sans doute toutes les Ambassades de France ont été chargées de faire la même démarche. Je réponds à l'Ambassadeur que nous n'avons pas l'intention de reconnaître le Gouvernement algérien.

2) Certains chefs ou représentants du FLN exercent une activité politique en Suisse. Ils ont fait des déclarations à la presse et à la radio. En outre, M. Ferhat Abbas, à son domicile de Montreux, recevait de nombreuses personnalités. A Genève se trouvait M. Ahmed Francis, qui exerçait aussi une activité politique en Suisse. Le Gouvernement français demande, étant données les relations amicales qui existent entre la France et la Suisse, que les autorités suisses mettent fin à cette activité politique puisque le Gouvernement algérien s'est proclamé en état de guerre avec la France et fomente des assassinats.

Je réponds à l'Ambassadeur que nous avons de tout temps exercé une surveillance sur les Algériens qui se trouvent en Suisse,

./.



que nous ne tolérons aucune activité politique de leur part et que la création du Gouvernement algérien nous engagera à renforcer notre surveillance. Celle-ci d'ailleurs a des chances de devenir sans objet car il n'y a actuellement, à ma connaissance, plus de membres ni de représentants du Gouvernement algérien établis en Suisse. Quoi qu'il en soit, nous n'admettons aucune activité, sous quelque forme que ce soit, ni de la part du FLN, ni des membres de son Gouvernement ou de ses représentants.

L'Ambassadeur m'ayant demandé enfin si nous admettons encore la présence de membres ou de représentants du Gouvernement algérien en Suisse, je lui réponds que nous nous réservons de prendre les mesures de police qui seraient commandées par les circonstances. Ces mesures pourront consister notamment en expulsions, interdictions d'entrée ou retraits de permis de séjour. Au cours de la conversation, j'ai précisé qu'il appartenait exclusivement aux autorités suisses de prendre les décisions qui convenaient à l'égard du FLN.

Après notre entretien, l'Ambassadeur me téléphone pour me signaler qu'un M. Ben Guettat, résidant à Genève, a publié au nom du FLN une déclaration au sujet d'un attentat soi-disant projeté contre l'Ambassade de France à Berne. Cette déclaration a été publiée dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel du 17 septembre, dans La Liberté du 16 septembre et, sauf erreur, dans d'autres journaux comme le Journal de Genève.

P.

Vous voudrez bien me dire ce qu'il en est.